

<https://www.snetap-fsu.fr/GT-CNEA-25-mai-2023-Renovation-du-CS-Tractoriste.html>



GT CNEA - 25 mai 2023

Rénovation du CS « Tractoriste »

- Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 31 mai 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 25 mai 2025, la [DGER](#) présentait le projet de référentiel du nouveau Certificat de spécialisation (CS) « Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » en remplacement du CS « Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance » : un changement de nom qui pose immédiatement le contexte de cette rénovation à savoir le renforcement de la conduite des outils et l'abandon de la maintenance de ces outils.

UNE FILIÈRE REPOSITIONNÉE SUR LE PILOTAGE DE MATÉRIELS

Cette réunion se tenait en amont de la CPC qui étudiera le texte le 20 juin prochain (il devrait ensuite être présenté au [CNEA](#) du mois de juillet). A noter d'ailleurs, pour une fois, la présentation du dossier complet, qui servira de support au travail de la CPC.

Ce dossier était l'occasion pour la [DGER](#) de présenter sa stratégie sur la filière agroéquipement. Une explication importante mais qui arrive bien trop tard puisque la rénovation des diplômes de la filière a débuté en 2021. Cette réforme a démarré par le BP « Conducteur de machine agricole » et le Bac Pro « Agroéquipement » qui sont mis en oeuvre cette année 2023 et s'est poursuivie avec le [BTSA](#) « Génie des équipements » qui sera mis en oeuvre à la rentrée 2024.

La représentante du bureau [POFE](#) a ainsi rappelé que la rénovation du secteur des agroéquipements est apparue nécessaire dans un contexte où, selon elle, il y a pléthore de certifications. Elle remplace les diplômes de l'Enseignement agricole sur l'utilisation du matériel (la maintenance est laissée aux diplômés de l'Éducation nationale).

Sur ce CS, la DGER assume cette position : « On ne certifie pas un vendeur ou un mécanicien mais un conducteur d'engin ». « Ce repositionnement est en adéquation avec la logique de certification et les attentes du ministère en termes de politique publique. Désormais le CS rénové est très spécialisant. »

Selon la DGER, ce nouveau CS, adossé à un diplôme de référence Bac pro et BP, a aussi pour objectif une meilleure prise en compte de l'agroécologie et du numérique, en plus du repositionnement sur le pilotage.

Pour le SNETAP-[FSU](#), ce changement de stratégie et de périmètre de cette filière Agroéquipement nous interroge alors qu'elle est reconnue pour les capacités et compétences acquises ; une reconnaissance qui se traduit notamment par des taux d'insertion importants. En abandonnant la partie maintenance et entretien, ces diplômés passent donc de la filière agroéquipement à la filière production sans que cela se justifie par les demandes des professionnels sur le terrain ni par les besoins de la filière. Car si pour les professionnels, la maintenance lourde doit se faire par les concessionnaires (avec un haut niveau de compétences), la maintenance courante et l'entretien se font bien par le conducteur de machine sur le terrain ou en atelier, comme le démontrent d'ailleurs leurs remarques rapportées par les [DRIF](#) en charge du dossier de ce CS.

UNE ÉLÉVATION DU NIVEAU D'ACCÈS AU CS

Ce projet référentiel changerait aussi le niveau du nouveau CS qui passerait d'un niveau 3 ([CAP](#)) à un niveau 4 (Bac Pro). Pour la DGER, on monte dans un niveau supérieur de technicité technique sur la conduite mais aussi sur l'agronomie. Pour elle, la maintenance est donc acquise en Bac Pro et en BP et ne nécessite pas de rappel dans ce nouveau CS.

Pour le SNETAP-FSU, l'élévation du niveau de référence (niveau 4 - Bac) peut s'entendre mais il attire l'attention de l'administration sur les possibilités de poursuite d'études des CAPa qui voient là une nouvelle porte se fermer pour eux/elles.

Ce choix d'élévation du niveau d'accès est en contradiction avec la baisse du niveau d'exigence, notamment sur la maintenance et l'entretien du matériel. Si une partie des personnes intégrant ce CS est issue du Bac Pro ou du BP de la filière agroéquipement, une part non négligeable vient d'autres diplômes et notamment du Bac Pro CGEA, et a besoin au moins de rappel sur la maintenance.

C'est donc un choix qui au final pourrait réduire très fortement l'accès à cette certification.

UN AVIS ATTENDU SUR LE BLOC DE COMPÉTENCES C3

Lors de ce groupe de travail, la DGER souhaitait également recueillir l'avis des membres du CNEA sur le découpage du bloc de compétences C3. Selon la DGER, 3 capacités intermédiaires ont été identifiées dans ce bloc :

- Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures,
- Réaliser des travaux de récolte,
- Réaliser des travaux d'apports différenciés d'intrants sur la parcelle.

Mais la mise en oeuvre simultanée de ces 3 capacités intermédiaires par les centres de formation, toujours selon la DGER, interroge sur sa faisabilité en raison notamment de la difficulté d'accès pour les centres aux plateaux techniques nécessaires pour des mises en situation concernant l'ensemble de ces travaux. Il pourrait aussi être difficile de former et certifier les stagiaires et apprentis sur l'ensemble des trois grands types de travaux mécanisés. Et enfin ces spécialisations varient selon les contextes de travail et les systèmes de production.

La DGER propose donc de découper la C3 en 3 options au choix ("entretien des cultures + récolte" ou "entretien + gestion des intrants" ou "récolte + gestion des intrants") pour les centres en fonction de leurs moyens et de leur position sur le territoire.

Pour la DGER, il faudra que les centres se repositionnent pour monter en gamme et répondre aux besoins des professionnels.

Pour le SNETAP-FSU ces choix proposés sont problématiques pour deux raisons :

- La présentation de la DGER laisserait penser qu'il faut adapter la formation aux moyens des centres et donc aux pénuries de moyens et n'ont plus aux réalités de la filière. Pour le SNETAP-FSU, ce sont bien les plateaux techniques qui doivent être dimensionnés aux besoins de formation et non l'inverse.
L'adaptation aux territoires nous étonne aussi car la mise en oeuvre des cultures, leurs entretiens et leur récolte sont une réalité sur l'ensemble des [régions](#).
- Dans le contexte actuel, où chacun s'accorde sur la nécessité de baisse, voire de suppressions, des intrants chimiques, un bloc de compétence entièrement dédié « aux travaux d'apports différenciés d'intrants sur la parcelle » serait une erreur en terme d'image de ce diplôme. De plus, les intrants ne sont qu'une partie des entretiens possibles des cultures et ne nécessitent pas de bloc de compétences spécifiques.

Pour le SNETAP-FSU, le choix ne peut être que celui d'un bloc de compétences C3 avec les deux capacités

intermédiaires : "Réaliser des travaux de récolte" et "Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures". Un avis partagé par les autres membres du CNEA présents à ce GT ! Mais nous ne connaissons pas les difficultés que peuvent rencontrer certains centres publics pour l'adaptation ou la modernisation de leurs plateaux techniques. La réponse à ces difficultés implique un dialogue entre le Ministère et les Régions (en charge des investissements pédagogiques)